

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE, TENUE LE MARDI 17 SEPTEMBRE 2024, À 19 H, À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE SITUÉE SUR LA 5^E RUE.

Sont présents :

Le maire : Délisca Ritchie Roussy

Les conseillers : Poste 1 : Mathieu Blanchette
Poste 3 : Gilles Bernatchez, maire-suppléant
Poste 4 : Daniel Fournier
Poste 6 : André Minville

Et :

La greffière adjointe : Nadia Soucy

Sont absents :

Les conseillers : Poste 2 : Harold Mercier
Poste 4 : Jean-Pierre Chouinard

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 12 h 30.

2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, fait lecture de l'ordre du jour présenté aux membres du Conseil qui se lit comme suit :

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DU QUORUM.
2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.
3. EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ PERMANENT AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS.
4. EMBAUCHE D'UNE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE.
5. PROPOSITION DE SERVICES PROFESSIONNELS - M. GIONEST, CONSULTANTS.
6. PÉRIODE DE QUESTIONS.
7. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

Suite à cette lecture,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL FOURNIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté.

3. RÉSOLUTION 24-115 - EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ PERMANENT AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS.

CONSIDÉRANT le besoin de main-d'œuvre au service des Travaux publics de la Ville et l'offre d'emploi affiché pour combler un poste permanent de manœuvre.

CONSIDÉRANT QUE les candidatures reçues.

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection formé par la résolution 24-109 suite à l'analyse des candidatures et des entrevues passées.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR ANDRÉ MINVILLE
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE monsieur Éric Gendron soit et est embauché à titre de manœuvre au service des Travaux publics de la Ville de Murdochville et ce, en date du 30 septembre 2024.

QU'une condition à l'effet que celui-ci obtienne son permis de classe 3 soit exigée avant que celui-ci ne puisse obtenir le statut d'employé permanent.

QUE les conditions de travail de monsieur Gendron soient celles prévues à la convention collective des employé(e)s de la Ville de Murdochville.

4. RÉSOLUTION 24-116 - EMBAUCHE D'UNE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE.

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection formé pour le poste de directeur général et greffier-trésorier suite à l'analyse des candidatures et des entrevues passées.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR ANDRÉ MINVILLE
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE madame Marie-Christine Fortin soit et est embauchée à titre de directrice générale et greffière-trésorière de la Ville de Murdochville et ce, à compter du 7 octobre 2024.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, madame Marie-Christine Fortin, soit et est assujettie à la Politique sur les conditions de travail du personnel cadre de la Ville de Murdochville pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024.

QUE son salaire annuel à l'embauche soit négocié entre les parties pour ensuite être adopté par résolution lors d'une assemblée ultérieure.

QUE le salaire négocié et adopté soit et ajusté au 1^{er} janvier de chaque année tel que prévu à la Politique sur les conditions de travail du personnel cadre de la Ville de Murdochville pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024.

5. RÉSOLUTION 24-117 - PROPOSITION DE SERVICES PROFESSIONNELS - M. GIONEST, CONSULTANTS.

CONSIDÉRANT la proposition de services professionnels visant un accompagnement rapproché de la nouvelle directrice générale et greffière-trésorière et un accompagnement et un support rapproché auprès du maire et des conseillers municipaux.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MATHIEU BLANCHETTE
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte la proposition de services professionnels de la firme M. Gionest, consultants, visant un accompagnement rapproché de la nouvelle directrice générale et greffière-trésorière et un accompagnement et un support rapproché auprès du maire et des conseillers municipaux.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS.

Aucune question n'est posée.

7. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER,
MONSIEUR ANDRÉ MINVILLE

QUE l'assemblée soit et est déclaré levée à 19 h 11.

Délisca Ritchie Roussy
Maire

Nadia Soucy
Greffière adjointe